

Les Immunités Ecclésiastiques.

ARTICLE QUATRIÈME.

IMMUNITÉS PERSONNELLES.

L'Eglise seule, peut, avons nous dit, déterminer complètement ses droits, parceque seule elle connaît entièrement sa mission et les moyens de la mener à bonne fin. Ces moyens, son divin fondateur ne les a pas tous explicitement définis ; mais il a laissé après lui, un organe toujours vivant, toujours agissant, toujours éclairé d'en haut, son représentant et son vicaire, le pontife romain, interprète du droit divin, père et docteur de la grande famille humaine, des peuples comme des individus, des savants comme des ignorants. Le chef de l'Eglise a pour mission non seulement de veiller sur l'intégrité de l'enseignement qui nourrit nos âmes, mais il lui appartient encore de guider avec une souveraine sagesse et prudence, avec une connaissance approfondie des temps et des hommes, la société ecclésiastique, et par elle, l'humanité tout entière à ses destinées immortelles.

Cette mission embrasse donc bien plus que le dogme. Toutes les questions humaines, quelles qu'elles soient, du moment qu'elles intéressent la conscience et les mœurs, sont de droit divin de son ressort, nul ne peut décliner sa compétence sans se révolter contre J.-C. qui lui a donné sa mission : "qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise."

"Le pape n'a pas seulement la puissance suprême et infaillible
" d'enseigner, il a encore de droit divin, la puissance suprême et
" infaillible de diriger *pratiquement* l'Eglise, de la gouverner au mi-
" lieu des difficultés de tout genre qui surgissent devant elle à cha-
" que pas.....quiconque refuse d'obéir au Souverain-Pontife en ma-
" tière de foi, est un hérétique ; quiconque refuse de lui obéir en
" matière de *discipline*, est un rebelle, et cette rébellion peut aller
" facilement jusqu'au schisme proprement dit " (1)

(1) Monseigneur de Ségur, *Du Pape*.—"Nous ne cherchons pas à faire
" de la politique ; mais quand la politique se trouve étroitement liée aux
" intérêts religieux, si quelqu'un a mission pour déterminer la conduite
" qui peut efficacement sauvegarder les intérêts religieux, dans lesquels
" consiste la fin suprême des choses, c'est le pontife romain" (Lettre de
" Léon XIII à l'Evêque de Grenoble 22 juin 1892.)